

Un Jésuite chez les Cafres

Autor(en): **Mottas, François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne**

Band (Jahr): - **(2004)**

Heft 1-2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-870150>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

UN JÉSUISTE CHEZ LES CAFRES

Au cours de l'hiver 1643-1644, le Jésuite Michael Boym, missionnaire en Chine, fait escale sur la côte de l'actuel Mozambique, où se côtoient alors Cafres et Portugais. La lettre qu'il rédige au terme de son séjour révèle un esprit curieux des mœurs des populations visitées et de leur environnement. On y découvre maint détail intéressant sur les peuples indigènes, leur façon de vivre (habitat, habillement, coiffure, parure, exploitation des ressources naturelles, alimentation, armement) et leurs pratiques religieuses et sociales (cultes, funérailles, médecine, divination, justice, guerre et chasse, cannibalisme), qui s'inscrivent dans un contexte politique agité, marqué par l'expansionnisme du royaume des Maravi, le développement de l'esclavage et l'intensification des échanges commerciaux avec les comptoirs portugais.

Au début de l'année 1993, une importante manifestation organisée par la Library of Congress de Washington présenta au public américain 200 des plus précieux manuscrits de la Bibliothèque Vaticane. Sous le titre *Rome reborn*, l'exposition évoquait le rôle joué par les livres et les cartes dans la diffusion de l'héritage antique redécouvert par les humanistes. Deux secteurs de l'exposition mettaient aussi en évidence l'ouverture au monde que suscita l'esprit de la Renaissance, en rappelant les liens nouveaux noués avec l'Orient par l'étude des langues orientales et les voyages missionnaires entrepris jusqu'en Chine et au Japon.

Parmi les documents relatant l'aventure extrême-orientale des missionnaires Jésuites figurait un ensemble de huit cartes géographiques de la Chine, dressées par le Père Michael Boym sur la base de sa connaissance personnelle du pays et des atlas locaux qu'il avait eus sous la main. Ce précieux document, qui fut l'un des tout premiers à faire connaître en Europe villes, fleuves et

montagnes de Chine, était exposé en compagnie d'une lettre du même auteur, écrite lors d'un de ses voyages au long cours¹. Sur la route de la Chine, Michael Boym, Jésuite polonais qui vécut de 1614 (?) à 1659, avait fait escale dans un ou plusieurs des comptoirs portugais de la côte orientale de l'Afrique, attendant sans doute que la mousson permît la poursuite de son voyage vers l'Inde — les bateaux circulaient d'Afrique en Inde d'avril à septembre, et d'octobre à mars dans l'autre sens². Son séjour africain fut assez long pour qu'il pût en tirer des informations précieuses sur les lieux visités et les populations qui vivaient alentour. Un intérêt marqué pour les mœurs des indigènes et leur environnement naturel — la lettre est illustrée de cinq aquarelles et deux dessins représentant des curiosités botaniques de la région — fait tout l'intérêt de ce document, qui date en outre d'une époque où d'importants changements, politiques et économiques, ont affecté la partie nord de l'actuel Mozambique. Nous avons choisi d'en traduire et commenter les passages qui ont trait aux mœurs et coutumes des Cafres.

CAFRARIA <...>³ A PATRE MICHAELE BOYM POLONO MISSA
MOZAMBICO. 1644 IANUAR. 11

Cafraria est tractus magnus, qui et Monomotapae regnum includit, a capite Bonae Spei protensus ad Mozambicum et ad flumina, Goam uersus. Negotiatio Lusitanorum cum Cafribus tota redit ad eandem ciuitatem. Omnes Cafres, uiri, feminae, pueri, nudi⁴ incedunt sine pilleis, nihilominus modo iam uiri a cingulo se uelant ad genua, feminae a pectore ad talos telis

¹ La lettre manuscrite est conservée à l'Archivum Romanum Societatis Iesu, sous la cote Goa 34-I, f. 150-160. Le texte latin a été publié, sur la base de l'original exposé à Washington, sur un site Internet aujourd'hui inaccessible par Konrad M. KOKOSZKIEWICZ (et Cezary ZEMIS, pour la mise sur réseau). La meilleure édition, revue par Eugeniusz RZEWUSKI, peut être consultée à l'adresse www.fh-augsburg.de/~harsch/Chronologia/Lspost17/Boym/boy_text.html. On trouve aussi le texte latin sur le site de la Latin Library: www.thelatinlibrary.com/1644.html. Une traduction anglaise est consultable à l'adresse www.fh-augsburg.de/~harsch/Chronologia/Lspost17/Boym/english.html.

² Malyn NEWITT, *A History of Mozambique*, London: Hurst, 1995, p. 8.

³ Les premiers éditeurs signalent une lacune pouvant contenir deux ou trois lettres.

⁴ Les premiers éditeurs ont proposé d'ajouter *nudi <capitibus>*, « nu-tête », ce qui ne paraît pas nécessaire vu la réserve introduite plus loin par *nihilominus*, « néanmoins ».

depictis, quales Turcae uendunt Europaeis. Sunt crinibus crispis, feminae quoque non habent longos crines, esto si quando accrescunt, eos pectine attollant ad instar pillei sacerdotalis.

LA CAFRERIE. [LETTRE] ENVOYÉE DE MOZAMBIQUE PAR LE PÈRE MICHAEL BOYM, POLONAIS. 11 JANVIER 1644.

La Cafrerie est une vaste région, comprenant aussi le royaume du Monomotapa, qui s'étend du cap de Bonne-Espérance jusqu'à Mozambique et aux Fleuves, du côté de Goa. C'est vers cette ville qu'est redirigé tout le commerce des Portugais avec les Cafres. Hommes, femmes, enfants, tous les Cafres se promènent nus, sans couvre-chef; depuis peu cependant les hommes se vêtent de la taille aux genoux, et les femmes de la poitrine aux talons, de toiles peintes, comme celles que les Turcs vendent aux Européens. Ils ont les cheveux crépus, les femmes aussi n'ont pas les cheveux longs ou, s'ils viennent à pousser, elles les rehaussent avec un peigne, à l'instar d'une toque sacerdotale.

Le Père Boym appelle *Cafraria* («Cafrerie⁵») le pays des Cafres et lui fixe comme limites le Cap de Bonne-Espérance, au sud-ouest, et l'île de Mozambique et «les Fleuves», au nord-est. L'île représente la limite maritime, et «les Fleuves» la frontière terrestre de la Cafrerie. L'auteur les oriente par rapport à Goa, ville de l'Inde tombée aux mains des Portugais en 1510 et point d'aboutissement des navigations traversant l'Océan Indien. La dénomination «les Fleuves» désigne les nombreuses rivières qui se jettent dans l'Océan au sud de l'île de Mozambique; traversant de basses terres, elles y paressent en marécages boueux, qui ont donné à la région son nom arabe, *Al-Akwar*, «les estuaires⁶». Les Portugais y avaient aussi leurs fleuves, *los Rios*, dans la région des bouches du Zambèze, un peu plus au sud; dès la fin du XVI^e siècle, ils y maintenaient un préposé appelé le *capitão-mor dos Rios*⁷.

Héritier du royaume dont Great Zimbabwe était le centre, le royaume du Monomotapa, que le Père Boym inclut dans la Cafrerie, commença à se développer à l'extrême fin du XV^e siècle. Il constituait la chefferie souche des Karanga, dont plusieurs chefferies secondaires étaient situées sur la rive droite du

⁵ Le terme de Cafrerie restera en usage jusqu'en 1848, date à laquelle la Kaffraria, désormais réduite au seul pays des Xhosa, à l'extrême sud-ouest, sera annexée par les Britanniques à la Colonie du Cap.

⁶ M. Newitt, *A History of Mozambique*, p. 10.

⁷ M. Newitt, *A History of Mozambique*, p. 120.

Zambèze, au voisinage immédiat des établissements portugais. Quoique les liens entre chefferies karanga fussent assez lâches, mis à part la reconnaissance du lignage doyen du Monomotapa, ils furent interprétés par les Portugais sur le modèle des sociétés féodales européennes. On en vint à imaginer un empire au sommet duquel un souverain régnait sur une pléiade de rois et de vassaux : ce souverain était le Monomotapa, le « Seigneur des mines » (*mwene motapa*). L'or, le cuivre et l'ivoire étaient les principales ressources de son royaume, ce qui poussa les Portugais à entretenir des relations suivies avec lui⁸.

L'ethnonyme « Cafres », qui donnait son nom à la région, vient de l'arabe *kafir*, qui signifie « infidèle ». Il définit l'unité de la vaste région embrassée par la description du Père Boym en termes ethniques plutôt que géographiques. En réalité, il était appliqué indifféremment à l'ensemble des populations indigènes de l'Afrique du Sud-Est, sans égard à leur origine ethnique précise. Toutefois, l'usage, chez la plupart des peuples de la région mais non chez tous, de langues appartenant à la famille bantoue rétablit, du moins pour l'observateur européen, un semblant d'unité ethnique.

Si le terme de Cafre embrasse des populations très éloignées les unes des autres, sans communauté de mœurs voire de langue, de quels Cafres parle donc le Père Boym ? Pour le déterminer, nous ne pouvons que partir des lieux visités par le Jésuite pour en déduire quelles sont les populations qu'il a pu connaître. Dans sa lettre, il ne cite que trois localités où il a séjourné ou qu'il a pu visiter : l'île de Mozambique, la localité de Cabacera (Cabaceira), qui lui fait face sur le continent, et Sena, sur le bas Zambèze. Il est hors de doute qu'il a passé l'essentiel de son séjour à Mozambique et dans ses environs ; il est possible qu'il se soit aussi arrêté à Sena, qui possédait en 1634 un collège et une école jésuites⁹.

Les Makua vivent aujourd'hui sur le continent à la hauteur de l'île de Mozambique ; ils y étaient déjà établis à l'époque de la visite du Père Boym¹⁰. Leurs voisins méridionaux sont les Lomwe

⁸ Sur l'histoire du royaume du Monomotapa et le mythe qui s'est développé autour de lui, voir M. Newitt, *A History of Mozambique*, p. 34-49.

⁹ António GOMES, « Viagem ao Imperio de Manomotapa », éd. E. Axelson, *Studia*, 3 (1959), p. 181.

¹⁰ Sur les Makua aux XVI^e et XVII^e siècles, voir M. Newitt, *A History of Mozambique*, p. 62-67.

et les Lolo, au voisinage de Sena, peuples dont les langues appartiennent au même rameau linguistique que les Makua. Dès le XVI^e siècle, cependant, étaient venus se mêler aux autochtones des envahisseurs descendus en vagues successives des hautes terres de l'intérieur, les Maravi. Guerriers redoutables, capables de se protéger derrière des fortifications de terre et de bois, ils établirent facilement leur domination sur les populations des basses terres, avant de poursuivre leurs raids dévastateurs vers le nord, jusque dans l'actuel Kenya, ou le sud (défaite des Portugais de Sena et Tete face aux Zimba en 1592)¹¹. La population que le Père Boym regroupe sous le terme de Cafres n'est donc pas homogène, et il nous appartiendra de distinguer, cas par cas, ce qui revient aux uns et aux autres.

Les remarques du Jésuite sur l'habillement des Cafres et son évolution récente, marquée par l'abandon de la nudité, paraissent s'appliquer aux populations côtières, depuis longtemps au contact des Arabes puis des Portugais. Les toiles peintes dont se drapent désormais les indigènes sont des indiennes¹², tissus de coton aux motifs esquissés au pochoir et aux contours tracés au pinceau, que les Portugais importaient des Indes pour les échanger contre les vivres, l'or et l'ivoire africains. L'arrivée des toiles peintes sur les côtes de l'Afrique orientale remonte au moins au début du XVI^e siècle : en 1501, Alvares Cabral signale que les tissus de Cambay (au nord de Bombay), avec d'autres produits des Indes, s'échangeaient à Sofala contre les perles d'or enfilées de production locale¹³. À la fin du siècle (avant 1583), Van Linschoten nous apprend que les habitants de Kilwa, sur le littoral de l'actuel

¹¹ Sur l'histoire des Maravi, voir Malyn NEWITT, « The Early History of the Maravi », *Journal of African History*, 23 (1982), p. 145-162 ; Kings M. PHIRI, Owen J. M. KALINGA et Hoyini H. K. BHILA, « La Zambézie du Nord : la région du lac Malawi », in *Histoire générale de l'Afrique*, publié sous la dir. de B. A. Ogot, Paris : Unesco, 1999, t. V, p. 707-741.

¹² Les cotonnades des Indes, dont le commerce fut un temps aux mains des Turcs, connaîtront en Europe un vif succès ; le développement des connaissances sur les procédés de fabrication y permettra l'apparition d'une industrie. En France, par exemple, la production des indiennes, implantée à Marseille dès 1648, puis à Nantes, Avignon, etc., sera interdite en 1686 pour protéger les fabricants de soieries et de draps de laine, inquiets de cette nouvelle concurrence.

¹³ Pedro ALVARES CABRAL, cité par Basil DAVIDSON, *L'Afrique ancienne*, Paris : Maspero, 1973, t. II, p. 96.

Kenya, sont pour la plupart vêtus de soie blanche et de cotonnades¹⁴. Mais il s'agit là d'une population mélangée, et urbaine. Dans les mêmes années, cependant, le Père Monclaro est le premier à marquer son admiration pour les textiles indigènes¹⁵: le coton est désormais cultivé et travaillé par les populations locales, en particulier les Lolo et les Makua de la vallée du Shire, qui produisent les *machiras*, tissus appelés à devenir un des principaux biens d'échange de la région, à côté de l'or et de l'ivoire. Appréciées des élites indigènes, ces cotonnades semblent avoir été adoptées de manière très inégale par les populations de la côte. Aux observations du Père Boym s'oppose en effet la description d'un autre Jésuite, António Gomes¹⁶, qui fit naufrage entre Angoche et Quelimane peu avant 1645: les indigènes, des Makua semble-t-il, qui vinrent à sa rencontre étaient « si mal vêtus que les femmes n'avaient guère sur elles qu'un tissu large de deux doigts, et encore pas toutes, car certaines n'avaient pour se couvrir qu'une bande de feuille de palmier, et les autres, au-dessous de douze ans, étaient complètement nues ».

Quant aux coiffures des femmes cafres, les récits des explorateurs du XIX^e siècle et du tout début du XX^e retiennent le fait que le cheveu est porté court dans l'ensemble des ethnies anciennement établies dans le sud de la Tanzanie et le nord du Mozambique. Pas trace en revanche de la coiffure évoquant un bonnet de prêtre catholique, à moins qu'il ne s'agisse de la coiffure des jeunes initiées makua et yao, composée de baguettes disposées en double cône, et non d'un peigne et de cheveux¹⁷. Pour les connaisseurs de l'Afrique australe, la comparaison du Père Boym évoque davantage les arrangements capillaires des Cafres méridionaux, comme les Sotho ou les Zoulou, dont les femmes mères disposaient leurs cheveux en une forme tronconique, proche d'un fez turc¹⁸. Les populations voisines du lac Malawi étaient aussi connues pour l'excentricité de leurs coiffures mascu-

¹⁴ Cité par B. Davidson, *L'Afrique ancienne*, p. 89.

¹⁵ M. Newitt, *A History of Mozambique*, p. 66.

¹⁶ A. Gomes, « Viagem ao Imperio de Manomotapa », p. 165.

¹⁷ Karl WEULE, *Wissenschaftliche Ergebnisse meiner ethnographischen Forschungsreise in den Südosten Deutsch-Ostafrikas*, Berlin: Mittler, 1908, p. 31 et pl. 46, fig. 5.

¹⁸ *Parures de têtes*, éd. Chr. Falgayrettes-Leveau et I. Hahner, Paris: Dapper, 2003, p. 21-22.

lines, dont certaines étaient surélevées à l'aide de tressages végétaux, voire remplacées par des perruques de sansevière¹⁹; quoique leurs coiffures féminines semblent plus sages, il n'est pas impossible que le Père Boym ait observé des exemples d'une mode capillaire d'origine maravi. On reste cependant étonné qu'il ne fasse aucune mention des scarifications qui couvraient le visage et le corps des Makua, ni de leurs dents taillées en pointe, ni du labret que les femmes ont porté jusqu'à nos jours, tous détails de la parure que ses contemporains n'ont pas omis de mentionner²⁰.

Gens est seruilis, ingeniosa subinde, mancipia sunt Lusitanorum. Emuntur pro telis dictis aut pro argento, quod hic magis aestimatur, uocant patacas. Parui Cafres pretium et cognomen habent trium aut septem, si sunt bene compacti et maiores, decem aut 12 scutorum. Plurimi furto sublati a suis uenduntur, alii a parentibus, pauci bello capti, alii damnati ad captiuitatem ob milium deuastatum, alii in uia deprehensi adducuntur ad Lusitanos. Si uero captiuorum quispiam diceret coram emptore se liberum esse aut iniuste uenum dari, subito a nigro uenditore occiditur. Propterea in bona fide multos liberos pro mancipiis emptos habent Lusitani, quamquam multi Deus nouit quomodo comparantur.

Leur race est servile, mais souvent pleine d'astuce : ce sont les esclaves des Portugais. On les achète en échange des dites toiles ou contre l'argent qui est davantage estimé ici et qu'on appelle patacas. Les petits Cafres ont un prix et un surnom de trois ou sept écus, s'ils sont bien faits et plus âgés, de dix ou 12 écus. La plupart sont vendus après avoir été discrètement enlevés par leurs compatriotes, d'autres le sont par leurs parents, quelques-uns sont des prisonniers de guerre ; certains sont amenés aux Portugais parce qu'ils ont été condamnés à la captivité pour avoir dévasté le mil, d'autres parce qu'ils ont été surpris sur un chemin. Qu'un des captifs déclare en présence de l'acheteur qu'il est un homme libre ou qu'il a été injustement mis en vente, aussitôt il est tué par son vendeur noir. Pour cette raison, c'est de bonne foi que les Portugais possèdent de nombreux hommes libres achetés comme esclaves, bien que beaucoup soient acquis Dieu sait comment.

¹⁹ Friedrich RATZEL, *Völkerkunde*, Leipzig : Bibliographisches Institut, 1885, t. I, p. 398-399 ; A. Gomes, « Viagem ao Imperio de Manomotapa », p. 170, cité par M. Newitt, *A History of Mozambique*, p. 65.

²⁰ M. Newitt, *A History of Mozambique*, p. 63 et 65.

Les Cafres, auxquels le Père Boym concède quelque ingéniosité, dont celle d'avoir été de fieffés voleurs²¹, fournissaient la main-d'œuvre servile des Portugais. On les échangeait contre des indiennes ou des pièces d'argent : la *pataca* n'est autre que la fameuse pièce espagnole de 8 *reales*, qui avait cours dans les possessions portugaises depuis la réunion des couronnes d'Espagne et du Portugal, en 1580²². C'est une autre unité monétaire espagnole, l'*escudo*, qui servait à dénommer les jeunes esclaves, du petit « Trois-Écus » au grand « Douze-Écus » : elle remplaçait alors le *cruzado* portugais, d'une valeur de 3,45 grammes d'or. Depuis que les Maravi avaient fait irruption dans le pays makua, l'insécurité des temps (guerres, rapt, déplacements peu sûrs) contribuait grandement à alimenter le marché des esclaves ; s'y joignaient l'appauvrissement qu'elle ne pouvait manquer de provoquer, la sévérité des lois protégeant les récoltes et les famines qui touchèrent plusieurs fois la région²³. Si le Père Boym tient à marquer clairement la responsabilité des indigènes dans le développement de ce trafic, il laisse néanmoins poindre un soupçon de réprobation à l'égard des Portugais, coupables de fermer les yeux, même sous le regard de Dieu, sur l'asservissement injuste d'hommes libres²⁴.

Omnes Cafres sunt nigri coloris, sufflavi etiam reperiuntur. Cani et barbati, rufi crinibus et senes turpissimi sunt aspectus. Oleo se libentissime inungunt et inde pelles eorum collucent. Sol capiti illorum, qui est intensissimi hic caloris, non nocet. Reges aut regulos plures (quos fumos appellant) habent. Hi inter se bella committunt. Ciuitates, potius mappalia, rarissimas inuenias. Ambulant cateruatim et aut milium inuentum, quod maiora grana habet Europaeo, aut homines captos assos

²¹ Dans un passage que nous ne présenterons pas, où l'auteur précise toutefois que cette attitude est réservée aux Portugais, mais jamais adoptée à l'égard de leurs compatriotes, vu la sévérité des lois indigènes.

²² La *pataca* valait 320 *réis* portugais : voir Antonio Luiz MONTEIRO COELHO, « As reencarnações de moeda brasileira », www.antonioluizcosta.sites.uol.com.br/moeda_brazil.htm.

²³ João DOS SANTOS, cité par M. Newitt, *A History of Mozambique*, p. 62, évoque ainsi les conséquences d'une famine qui sévit dans la région dans les années 1580 : « Il y eut une si grave disette que les Cafres en vinrent à se vendre eux-mêmes comme esclaves, simplement pour avoir à manger, et échangeaient leurs enfants pour un *alqueire* de mil ».

²⁴ En dehors de la référence à Dieu, cette réprobation est peut-être aussi marquée par le remplacement de l'expression juridique *ex bona fide*, « de bonne foi », par *in bona fide*, « en bonne foi », soit « en toute confiance ».

comedunt. Quaesitus a me Cafer, quis illum uendidisset, « Cafres, respondit, alii, qui me uolebant comedere ». « Tu uero quoties homines comedisti ? » « Bis, inquit, semel caput unius, altera uice pedes alterius. » Alius narrauit se ter comedisse tostum²⁵ hominem.

Tous les Cafres sont de couleur noire, mais on en trouve aussi de teint jaunâtre. Chenus et barbus, les cheveux roux, même les vieillards ont un aspect des plus repoussants. Ils aiment beaucoup s'enduire d'huile, et c'est de là que vient leur peau luisante. Leur tête ne souffre pas du soleil, qui est ici d'une chaleur des plus intenses. Ils ont d'assez nombreux rois et chefs (qu'ils appellent *fumu*). Ceux-ci engagent entre eux des guerres. On ne rencontre que de très rares villes, et ce sont plutôt des groupes de huttes. Ils se déplacent en bandes, et mangent soit le mil qu'ils ont trouvé, qui a des grains plus gros que l'europpéen, soit les hommes qu'ils ont capturés, qu'ils consomment grillés. Comme je demandais à un Cafre qui l'avait vendu, il me répondit : « D'autres Cafres, qui voulaient me manger. » « Et toi, combien de fois as-tu mangé des hommes ? » « À deux reprises, dit-il, une fois la tête d'un premier, et la seconde fois les pieds d'un autre. » Un autre raconta qu'il avait mangé trois fois un homme grillé.

La coexistence de deux couleurs de peau chez les Makua est encore observée au début du XX^e siècle : si la plupart sont de couleur foncée, voyageurs et ethnologues ont observé des sujets au teint plus clair, cuivré comme celui des Amérindiens²⁶. De même, l'aspect hirsute des vieillards déconcerte maint voyageur : le Père Gomes ne peut s'empêcher de réagir devant un vieux chef « à la peau desséchée et à la barbe grise qui devait remonter au temps d'Alphonse d'Albuquerque²⁷ ». La couleur rousse des cheveux des vieillards est due à une imprégnation de latérite ou d'hématite, dont Duarte Barbosa avait remarqué la présence en 1517 aux environs de Mozambique sur les corps nus des indigènes

²⁵ Le manuscrit donne *tostum*, « grillé », que Kokoszkiewicz a proposé de corriger en *totum*, « entier ».

²⁶ K. Weule, *Wissenschaftliche Ergebnisse*, p. 16 : « N'étaient les traits typiquement négroïdes du visage, on aurait pu prendre ces personnes [des Mwera], au teint presque rouge cuivre, pour des Indiens. J'ai aussi trouvé assez souvent chez les Makua ces tons rouges, moins chez les Yao, les Makonde et les Wamatambwe ».

²⁷ M. Newitt, *A History of Mozambique*, p. 65.

« barbouillés de terre rouge²⁸ ». L'huile dont ils s'enduisent est une protection contre les effets du soleil : ils en apprécient aussi la brillance.

Les auteurs anciens signalent que les Makua n'avaient pas d'organisation politique centralisée²⁹ : pas de grand chef auquel ils payassent tribut, mais un pays divisé entre de nombreux chefs locaux, appelés *fumu* ou *fumo*³⁰, exerçant chacun la justice dans un village ou un groupe de villages³¹. Une certaine unité ne leur viendra que de la résistance ou de la soumission au conquérant maravi. C'est à ce dernier qu'il faut sans doute attribuer les razzias opérées en bandes ainsi que les mœurs cannibales, auxquelles d'autres sources font aussi allusion³². Si ces accusations de cannibalisme ont parfois résulté du désir de dépeindre des adversaires redoutables sous l'aspect de sauvages sanguinaires, il en est d'autres qui peuvent aussi révéler des situations d'extrême détresse, menant à l'occasion à la consommation de chair humaine : plusieurs témoins font état des famines qui touchèrent la région, par exemple à la suite d'invasions de sauterelles ravageant les champs de sorgho (le mil à gros grain décrit dans la lettre), dans les dernières décennies du XVI^e siècle³³. On retire néanmoins l'impression des exemples cités par le Père Boym que le cannibalisme fut ici un phénomène sporadique.

Ignes ingentes noctu faciunt, qui circum circa Mozambici apparent. Rex illorum praecipuus est ad caput Bonae Spei, dicitur Maraius^{*34}. *Quando moritur, cadaver eius sollemniter*

²⁸ Cité par M. Newitt, *A History of Mozambique*, p. 63.

²⁹ M. Newitt, « The Early History of the Maravi », p. 152 ; K. M. Phiri *et al.*, « La Zambézie du Nord », p. 718, qui signalent toutefois la constitution de chefferies makua importantes sur la côte à la fin du XVI^e siècle.

³⁰ Le terme exact, largement répandu chez les peuples bantous, est *mfumo* (Swahili, Ngoni, etc.) ou *mfumu* (chefferies ou lignages congolais ; voir Théophile OBENGA, *Le Zaïre*, Paris : Présence africaine, 1977, *passim*).

³¹ Le gouvernement de ces minuscules chefferies est décrit par João dos Santos, cité par M. Newitt, *A History of Mozambique*, p. 64.

³² Les témoignages de Diego de Couto (1570) et João dos Santos (1590-1591) sont rappelés par M. Newitt, « The Early History of the Maravi », p. 153-154.

³³ M. Newitt, *A History of Mozambique*, p. 61, qui rapporte en outre, d'après le récit de João dos Santos, l'histoire d'une femme que deux indigènes préférèrent manger plutôt que de la céder à une Portugaise à la moitié du prix qu'ils en escomptaient (Mozambique, 1586).

³⁴ L'astérisque signale une lecture douteuse aux yeux des premiers éditeurs.

ducitur ad foueam, eandem simul ingrediuntur concubinae, consanguinei, amici, milites, et plane nuper ad quinque milia in signum amoris erga regem a populo obruti eadem terra periere. Eidem regi pugnum milii et pugnum farinae (sicuti et ceteris solent facere Cafribus mortuis) alligant.*

La nuit, ils font d'énormes feux, qui se voient tout à l'entour de Mozambique. Leur roi principal est du côté du cap de Bonne-Espérance; on l'appelle Maravius. Quand il meurt, son cadavre est conduit solennellement à la fosse, qui accueille en même temps concubines, parents, amis, soldats, et, tout récemment, près de 5'000 personnes ont péri, recouvertes de la même terre par le peuple en signe d'amour pour le roi. Ils attachent (?) au même roi une poignée de mil et une poignée de farine (comme ils ont l'habitude de le faire aussi pour les autres Cafres à leur mort).

Les rituels qui font intervenir le feu comptaient parmi les plus importants de la royauté maravi. Connu par la tradition orale, le culte de *Mlira*³⁵, l'esprit de Chinkhole, le grand roi qui avait conduit les Maravi dans leur nouvel habitat auprès du lac Malawi, était célébré chaque année à Manthimba, centre religieux du royaume. Les cérémonies culminaient avec la mise à feu de la Marimba, vaste étendue bordant le lac Malawi. L'embrasement de la brousse, hommage suprême rendu au roi, n'était bien sûr pas visible de la côte de l'Océan Indien. Il se peut cependant que d'autres feux de brousse aient été allumés pour marquer l'intégration des nouvelles conquêtes au Royaume Maravi³⁶.

Le Père Boym n'ignore pas que, à l'époque de son séjour, le chef suprême des Cafres était un roi maravi. Il le situe très approximativement dans la direction du Cap de Bonne-Espérance, c'est-à-dire dans l'intérieur du pays et à l'ouest des régions qu'il avait pu visiter. Le vocable qui désigne le souverain est intégré à une expression latine qui ne laisse d'être ambiguë : *dicitur Maravius* peut signifier aussi bien « il s'appelle Maravius³⁷ », et

³⁵ Le culte est décrit et interprété dans K. M. Phiri *et al.*, « La Zambézie du Nord », p. 717-718.

³⁶ M. Newitt, *A History of Mozambique*, p. 44, décrit chez les Karanga de la rive droite du Zambèze une cérémonie annuelle d'illumination par le feu, au cours de laquelle tous les feux du royaume devaient être allumés à partir de celui du chef suprême.

³⁷ Dans sa lettre, le Père Boym utilise à deux reprises le verbe *dicere* (« dire ») dans le sens d'appeler, au lieu de *uocare* ou *appellare* (« appeler »), dont il se sert dans d'autres passages.

indiquer son nom ou son titre, que « on le dit maravi », et signaler son origine ethnique. Attesté pour la première fois en 1616, le terme Maravi est appliqué à la capitale du roi Muzura, située à une demi-lieue à l'ouest du lac Malawi³⁸. On croirait volontiers que le nom de la capitale, comme souvent en Afrique australe, était aussi celui du titre royal, si l'on ne connaissait pas le terme désignant le souverain suprême des Maravi, le *Kalonga*³⁹, qui n'est, il est vrai, attesté qu'à partir de 1667, soit plus de vingt ans après la lettre du Père Boym. Quel qu'ait été le titre porté par Muzura, son action militaire et politique sur l'ensemble de la région fut déterminante durant le premier tiers du XVII^e siècle. D'abord allié des Portugais, auxquels il fournissait des mercenaires, il reçut en retour leur aide pour s'établir chef suprême des Maravi en vainquant son rival Lundu. Par la suite, il s'attaqua à ses anciens alliés en lançant plusieurs raids au-delà du Zambèze (1623, 1628); en 1631-1632, il faillit s'emparer du port de Quelimane, mais la contre-attaque portugaise lui coûta de nombreux hommes et mit fin à ses projets d'expansion au sud du Zambèze. Après 1632, on n'entend plus parler de lui, et il convient de se demander si les funérailles royales décrites par le Père Boym, toutes récentes, ne sont pas les siennes. Par leurs excès, sans doute exagérés par les témoins qui les ont relatées, elles cadrent bien avec ce que nous savons d'un roi qui joua un rôle essentiel dans l'affirmation de la puissance maravi.

Bellum pedibus peragunt. Arma azagalha (est simplex baculus cum ferro in fine ad instar lanceae latae), arcus (lignum recurvum tensum cerato funiculo), sagittae ex harundine sine pennis (has enim gratia ornatus cuiuscumque avis, etiam gallinae, capitis crinibus innodant); sagittae, inquam, ferream cuspidem in extremitate habent et, quia teretes, celerrime uolant. Aliquando ueneno imbuuntur. Vidi ego ad arcus alligatam radicem et particulam ab uno nigro accepi pro medalia. Est optima res pro uulneribus, immo morsibus serpentium et uenenosorum inseruit. Attrita lapide aut commansa et applicata radix {nomen radicis mitambo⁴⁰} uel illius puluis intra tres quattuorue dies hominem

³⁸ M. Newitt, *A History of Mozambique*, p. 73, qui précise qu'en 1663, Manuel Godinho parle encore de « la cour de Mesura ou Marabia ».

³⁹ Sur l'histoire et l'organisation politique des Maravi, en particulier de la chefferie suprême du Kalonga et de la chefferie du Lundu, qui assura la domination maravi sur les Makua et les Lolo, voir K. M. Phiri *et al.*, « La Zambézie du Nord », p. 717-719.

⁴⁰ En marge dans le manuscrit.

sanat a quocumque letali uulnere. Itaque, ut se uidet Cafer traiectum sagitta aut azagalha, si non repente moritur, ipse aut circumstantes applicant radicem et certissime euadit mortem.

La guerre, ils la font à pied. Leurs armes sont la sagaie (il s'agit d'un simple bâton avec du fer au bout, à l'instar d'une lance large), l'arc (bois recourbé tendu d'une corde enduite de cire), les flèches de roseau, sans plumes (de fait, ils utilisent pour se parer les plumes de n'importe quel oiseau, même une poule, en les nouant avec les cheveux de leur tête); ces flèches, donc, ont une pointe en fer à leur extrémité et, fines et arrondies, elles volent très vite. Parfois on les enduit de poison. J'ai moi-même vu une racine attachée à des arcs, et j'en ai reçu d'un noir un petit morceau en guise de médaille. C'est un produit excellent pour les blessures et, mieux encore, on l'utilise pour les morsures de serpents et d'animaux venimeux. Broyée à l'aide d'une pierre ou mâchée, puis appliquée, cette racine — son nom est *mitambo* —, ou la poudre qu'on en tire, guérit un homme en 3 ou 4 jours de n'importe quelle blessure mortelle. C'est pourquoi tout Cafre, lorsqu'il se voit transpercé d'une flèche ou d'une sagaie, à moins qu'il ne meure sur-le-champ, s'applique lui-même cette racine, ou se la fait appliquer par ceux qui sont à ses côtés, et il a toutes les chances d'échapper à la mort.

Les armes décrites par le Père Boym étaient encore en usage dans la région au début du XX^e siècle. Sagaie, arc et flèches y constituaient la panoplie des chasseurs makua, qui affirmaient que leur arme principale était à l'origine la lance de bois épointée, sans aucun élément de fer⁴¹. La pointe de fer pourrait donc être une innovation introduite par les Maravi. Plus surprenante est la mention de flèches sans plumes : on connaît cependant ici ou là des flèches dont l'empennage est réalisé à l'aide d'une feuille ou d'un morceau de cuir⁴². Quant aux vertus curatives de la racine *mitambo*, il est à remarquer que les indigènes n'avaient pas ici recours au principe de la médecine magique : *similia similibus curantur*, « les semblables se soignent par les semblables⁴³ », mais à un traitement dont ils avaient éprouvé empiriquement l'efficacité.

⁴¹ K. Weule, *Wissenschaftliche Ergebnisse*, p. 85.

⁴² Voir *Beauté fatale. Armes d'Afrique centrale*, éd. J. Elsen, Bruxelles : Crédit Communal, 1992, p. 66.

⁴³ Chez les Tsonga, peuple bantou du sud du Mozambique, ce principe des semblables était appliqué aux morsures de serpents, traitées à l'aide d'une poudre à base de cendres de serpent (Henri A. JUNOD, *Mœurs et coutumes des Bantous*, Paris : Payot, 1936, t. II, p. 413).

Iudicium exercent hac ratione. Quando alicui moritur pater aut mater, statim currunt ad maleficum aut striges et narrant patrem suum mortuum, sed cum his et illis gessisse inimicitias. Sortes maleficus mittit (aliquando etiam antequam aperiat causam sui aduentus, coram astantibus manifestat hominem propter quid uenerit), postea diuinat et nominat occisorem. Abit Cafer ad fumum seu regem, accusat hostem patris, in siluis quaeritur herba dicta moabi uenenosa, mandat fumus bibere accusatum. Si ebibit et post 24 horas per uomitum sanus euadit, innocens declaratur. Si renuit, aliquando bonis priuatur, plerumque necatur aut intra illud tempus ueneno emoritur et est res quasi impossibilis etiam ipsis Christianis Cafribus iudicii hoc genus iniustum esse persuadere.

Ils exercent la justice de la manière suivante : lorsqu'on perd son père ou sa mère, on se précipite immédiatement chez le sorcier ou les sorcières et on raconte que son père est mort, mais qu'il ne s'entendait pas avec ceux-ci et ceux-là. Le sorcier lance les sorts (parfois même, avant que la personne ne révèle la cause de sa venue, en présence de l'assistance, il désigne l'homme et la raison pour laquelle il est venu), puis il pratique la divination et nomme le meurtrier. Le Cafre s'en va trouver le *fumu* soit le roi, et accuse l'ennemi de son père ; on va chercher dans la forêt l'herbe appelée *moabi*, une herbe vénéneuse, et le *fumu* demande à l'accusé de la boire. S'il la boit en entier et qu'après 24 heures il s'en sort sain et sauf par vomissement, il est déclaré innocent. S'il refuse, il est parfois privé de ses biens, mais, la plupart du temps, il est exécuté, ou alors il meurt du poison dans ce délai, et c'est chose quasi impossible de convaincre les Cafres, même les Chrétiens, que ce type de justice est injuste.

Dans l'Afrique traditionnelle, il n'existe pas de mort naturelle, que la personne meure de maladie, d'accident ou de vieillesse. Il appartient au devin de déterminer la vraie cause du décès, imputable à un acte de sorcellerie, et c'est à lui de démasquer le responsable. La procédure est d'ordre juridique et porte le nom d'ordalie (de l'allemand *Urteil*, « jugement », en référence à la pratique médiévale du Jugement de Dieu). Le Père Boym nous livre ici une des plus anciennes descriptions de l'ordalie à l'africaine (on prendra garde à l'utilisation par le Jésuite du mot sorcier — *maleficus* — pour désigner le devin, alors que le sorcier est appelé simplement meurtrier, selon la conception africaine). Après que le devin a déterminé le responsable du décès, le plus souvent en manipulant divers objets — l'opération est ici appelée

« lancer les sorts » —, le chef prend le relais et soumet la personne incriminée à l'épreuve de l'ordalie. Elle consiste à ingurgiter un breuvage toxique : s'il est bien supporté, il innocent la personne soupçonnée ; sinon, il la condamne, soit à la mort, soit à verser un dédommagement à la famille de sa victime⁴⁴.

Aliquando congregati a suo fumo uenantur bubalos et leones, uerum cum multa suorum iactura. Ita nuper leo ferocissimus uallatus a Cafribus, cum pluribus necasset et exitum quaereret, ne maiorem stragem daret exercitui, iussit fumus uiam fieri ex illa parte ad quam ibat leo. At ille, ubi hoc aduertit, retrogressus impetum fecit ubi maxima erat multitudo et aliquos uulnerauit, occidit aliquos, nihilominus sagitta ab uno Cafre petitus periit ad extremum. Elephantes hac ratione uenantur : uadunt ad siluas 6 aut octo cum azagaliis seu lanceis, et duo a tergo, duo ad latera, duo a fronte, sed a longe, ne proboscide⁴⁵ attingi possint, occurrunt et hi bestiam sic alloquuntur : « Scimus, fortissime elephas, quia non facile potes superari. Nos tamen uolumus tuas uires et potentiam experiri. Itaque se defendas⁴⁶ ». Interea a tergo occurrunt duo et sagittas aut lanceas infingunt. Ille ad dolorem et uulnera se dum conuertit, quae retrouersio difficillima est, quod uertebris carent ad hoc accommodatis. Tum illi Cafres, qui obuui fuerant aspectui, latera confodiunt, et si ille ad illos occidendos reuertitur, isti, qui a lateribus sunt, illum prosternunt. Ita miser cadit debilitatus et occiditur.

Parfois ils sont rassemblés par leur *fumu* pour chasser le buffle et le lion, mais cela ne va pas sans pertes importantes dans leurs rangs. C'est ainsi que dernièrement, comme un lion des plus féroces, encerclé⁴⁷ par les Cafres, en avait tué un certain nombre et cherchait une issue, le roi, pour éviter qu'il ne provoquât un plus grand carnage dans ses troupes, ordonna de faire un chemin du côté où se dirigeait le lion. Mais lui le remarqua et, revenant sur ses pas, il lança son attaque là où se trouvait la foule la plus grande ; il en blessa quelques-uns, en tua d'autres,

⁴⁴ Sur les « procès en sorcellerie » de la tradition africaine, voir Bohumil HOLAS, *Les dieux d'Afrique noire*, Paris : Geuthner, 1968, p. 175-176 ; H. A. Junod, *Mœurs et coutumes des Bantous*, t. II, p. 479-483.

⁴⁵ Les éditeurs ont lu *proposside*, qu'ils signalent comme douteux.

⁴⁶ Remarquer le solécisme (lecture fautive du manuscrit ?) : on attendrait *te defendas*, « défends-toi ».

⁴⁷ Le père Boym utilise le terme latin *uallatus*, « entouré d'une palissade », ce qui suggère un dispositif d'encerclément utilisant des pieux, des claies ou, plus modestement, des boucliers.

jusqu'à ce qu'il finît par périr, atteint par une flèche décochée par un Cafre. Les éléphants sont chassés de la manière suivante : ils s'avancent vers les bois à 6 ou huit, armés de sagaies soit de lances, et, deux par derrière, deux sur les côtés, deux devant, mais de loin, de façon à ne pouvoir être atteints par la trompe, ils vont à sa rencontre et s'adressent ainsi à la bête : « Nous savons, ô vaillant éléphant, que tu ne te laisses pas facilement vaincre. Nous voulons néanmoins éprouver tes forces et ta puissance. À toi donc de te défendre ! » Pendant ce temps, par derrière, deux d'entre eux s'approchent et plantent flèches ou lances dans son corps. Sous l'effet de la douleur et de ses blessures, il se retourne, mouvement qui lui est des plus difficile, car ils n'ont pas de vertèbres adaptées à cela. Alors les Cafres qui étaient précédemment sous ses yeux lui percent les flancs de coups et, s'il se retourne pour les tuer, ceux qui sont sur les côtés le renversent. Affaiblie, la pauvre bête s'effondre et est achevée.

Le Père Boym fait œuvre de précurseur en évoquant les chasses au lion et à l'éléphant, appelées l'une et l'autre à devenir des classiques de la littérature d'exploration⁴⁸. Son récit pittoresque souligne la faiblesse des moyens utilisés, dans des chasses pourtant placées sous le commandement royal : aucune mention n'est faite de pièges ou de dispositifs visant à restreindre la mobilité des animaux chassés.

Dentes duos, quos aliquando duo uiri portare non sufficiunt, auellunt, carnem comedunt, quae dicitur insipida, capillos ex cauda satis crassos euellunt atque pro armillis in manibus portant. Quamquam commune est hoc pauperrimis etiam Cafribus ad collum uitreos globulos aut coronam gestare, nam feminae circulos aut de bubalo nigros, aut de auro argentoue circumferunt. Christiani uero appendunt ad collum medalia aut reliquiaria, quae summopere aestimant. Inde est, ut si elephas eiusmodi homines praesentiat, ad latera siluarum altissimas quasque arbores radicitus euellendo aufugiat.

Ils arrachent les deux défenses, que quelquefois deux hommes ne suffisent pas à porter, mangent la viande, que l'on dit insipide, prélèvent les crins assez épais de la queue pour les porter

⁴⁸ Pour la chasse à l'éléphant, on se reportera au récit célèbre de Paul DU CHAILLU, *Voyages et aventures dans l'Afrique équatoriale*, Paris : Michel Lévy Frères, 1863, p. 158-162 ; pour la chasse au lion, à celui du Docteur David LIVINGSTONE, *Explorations dans l'intérieur de l'Afrique australe*, trad. H. Loreau, Paris : Hachette, 1859, p. 13-16.

au poignet comme bracelets. Par ailleurs les Cafres, même les plus pauvres, ont la commune habitude de porter au cou des perles de verre ou une couronne, et les femmes s'entourent d'anneaux soit noirs en (crins de) buffle, soit d'or ou d'argent. Quant aux chrétiens, ils suspendent à leur cou des médailles ou des reliquaires, qu'ils apprécient énormément. De là vient que, si un éléphant sent venir des hommes de cette sorte, il se sauve vers les côtés des forêts en arrachant jusqu'à la racine tous les arbres les plus hauts.

Pour les Cafres, la chasse à l'éléphant est pourvoyeuse de nourriture, d'éléments de parure et surtout d'ivoire. Essentiel à l'économie des royaumes indigènes, l'ivoire a remplacé l'or au XVII^e siècle comme principal produit d'échange. Placé à certains moments sous le contrôle direct du chef suprême des Maravi, l'ivoire est acheminé vers les comptoirs portugais de la basse vallée du Zambèze, d'où il passe entre les mains des capitaines de Mozambique, qui ont développé leurs propres réseaux commerciaux. Le Père Boym note ailleurs que l'ivoire est apporté par les Cafres de Sena à Mozambique ; les plus grandes défenses y sont vendues au prix de 100 écus, les autres au prorata de leur poids. Elles se revendront 5 à 6 fois plus cher sur le marché indien⁴⁹.

Les perles de verre dont aiment à se parer les Cafres, toutes populations confondues, sont bien connues des explorateurs et des ethnologues du XIX^e siècle⁵⁰. Elles provenaient alors d'Europe (Venise, Hollande). Elles ont été précédées par des perles rouges importées des Indes⁵¹.

Foliis palmae ornantur ecclesiae et teguntur. Nulla domus Mozambici, quae non tecta sit palmis siccis quasi stramine, ad ignem esca concipiendum aptissima, sed Cafrorum mappalia sunt baculi in gyrum defossi, aliquando argilla replentur ne transpareant foramina. [...]

Avec les feuilles du palmier, on orne et couvre les églises. Il n'y a pas une maison de Mozambique qui ne soit couverte de palmes sèches rappelant le chaume, nourriture très apte à provoquer un incendie, mais les huttes des Cafres sont faites de

⁴⁹ Sur le commerce de l'ivoire, voir M. Newitt, *A History of Mozambique*, p. 23-26 et 77-78.

⁵⁰ K. Weule, *Wissenschaftliche Ergebnisse*, p. 80, remarque encore au début du XX^e siècle les épais boudins et autres colliers de perles multicolores que portent autour du cou les femmes makua et makonde.

⁵¹ B. Davidson, *L'Afrique ancienne*, t. II, p. 96.

bâtons enfoncés en cercle dans le sol, parfois avec un remplissage d'argile qui empêche qu'on ne voie à travers les trous. [...]

L'île de Mozambique, où Vasco de Gama fut le premier Européen à faire escale le 2 mars 1498, est inscrite aujourd'hui au Patrimoine de l'Humanité. Un certain nombre de bâtiments édifiés par les Portugais, qui en firent leur principale base navale sur la route des Indes, sont encore conservés. À l'époque de la visite du Père Boym, à la suite d'incursions des Hollandais, l'île périclitait avec une population de 60 habitants, dont 13 chefs de famille portugais. En dehors du commerce qui y transitait, sa seule ressource était un peu d'ébène, que les Portugais faisaient couper par les Cafres, et les noix de coco, dont on tirait, à différents stades de leur croissance, une boisson rafraîchissante appelée *lagna*, une liqueur, la *sura*, et de l'huile. Avec l'écorce, on fabriquait des fils et des cordes, et avec les feuilles du palmier, des voiles et le chaume recouvrant les maisons. Les huttes des indigènes nous sont décrites dans toute leur simplicité par le Père Boym. Au début du XX^e siècle, on rencontrait encore dans certaines zones du pays makua ces petites huttes circulaires chapeautées de chaume, aux parois faites de pieux serrés colmatés avec de la terre⁵².

Sena est regio in Africa prope Mozambicum fertilissima. Fluvios nauigabiles habet multos, abundat tritico, bobus, auro. Manent inibi Lusitani aliqui, uerum rex terrae, licet sit eorum amicus, sub poena colli inhibuit suos discooperire fodenas grandes. Si uero aliquis casu eas reperiret, praecepit magis operiri. Paruulas auri particulas inuentas concessit cum telis commutari et cum pannis de lino. Aurum hoc permixtum, habet aes et aurichalcum exiguum. Non liquefaciunt illud, sed solum lauant in aquis. Micae et puluis, qui fundum petit, aureus, est bene excoctus a sole. [...]

Sena est la région d'Afrique la plus fertile près de Mozambique. Elle possède des fleuves navigables en nombre, elle abonde en blé, en bœufs, en or. Quelques Portugais y résident, mais le roi de cette terre, quoiqu'il soit leur ami, a défendu aux siens, sous peine de mort, de mettre à découvert les grands gisements. Si donc quelqu'un en trouve un par hasard, il a reçu la consigne de plutôt le recouvrir. Pour les trouvailles de petites parcelles d'or, il a autorisé de les échanger contre des toiles et contre des

⁵² K. Weule, *Wissenschaftliche Ergebnisse*, p. 78.

pièces de lin. Cet or n'est pas pur, mais il contient du cuivre et de l'archal en petite quantité. Ils ne le fondent pas, mais se contentent de le laver à grande eau. Les miettes et la poussière d'or qui gagnent le fond sont ensuite bien épurées au soleil. [...]

Sena, sur le bas Zambèze, était en 1571 une « ville de paillotes », près de laquelle les Portugais avaient leur propre village. À la suite du massacre des marchands musulmans qui y résidaient, Barreto s'en empara, y construisit un fort et en fit le centre administratif de la région des Fleuves⁵³. Point de départ des caravanes, elle était reliée aux champs aurifères de Manica et, par la vallée du Shire, au pays des Maravi. En 1573, les Portugais tentèrent de mettre la main sur les gisements d'or de l'intérieur. Après une très longue marche, ils furent déçus dans leur attente ; le voyage de retour tourna à la catastrophe, et la plupart de leurs troupes furent massacrées⁵⁴. Dès lors, les Portugais laissèrent l'exploitation des gisements aux souverains locaux, se contentant de drainer leurs productions vers les foires qu'ils fréquentaient assidûment. La production indigène d'or recourait à des techniques très simples, et devait compter avec des gisements de faible rapport (or alluvial⁵⁵) ou de qualité médiocre (or mêlé de cuivre et d'archal, c'est-à-dire de laiton).

Quando Cafres salutant aliquem uel reuerentur, supinos se prosternunt et femur palma bis percutiunt. Tum ille, qui salutatur, in signum grati animi repercutit uolas manus suae. Cum loquuntur, mutuo alter post quodlibet uerbum « U » uocalem pronuntiant, est signum annuentis. Si hoc non fiat, ingratham putant suam narrationem. [...]

Quand les Cafres saluent quelqu'un ou lui marquent des égards, ils se penchent en arrière et se frappent deux fois la cuisse de la paume de la main. Alors celui qui est salué, en signe d'agrément, frappe à son tour le creux de sa main. Lorsqu'ils parlent, ils prononcent alternativement, après n'importe quel mot, la voyelle « U », ce qui est une marque d'assentiment. En l'absence de ce signe, ils pensent que leurs paroles n'ont pas trouvé agrément. [...]

⁵³ M. Newitt, *A History of Mozambique*, p. 141.

⁵⁴ M. Newitt, *A History of Mozambique*, p. 57-58.

⁵⁵ Mais l'or alluvial des Tonga (rive droite du Zambèze), « l'or de sable », était renommé pour sa finesse : voir B. Davidson, *L'Afrique ancienne*, t. II, p. 89.

Le Père Boym a observé ici une coutume répandue dans une grande partie, si ce n'est dans l'ensemble de l'Afrique noire ; elle veut que, dans une conversation ou un palabre, on marque que l'on a enregistré l'avis de son interlocuteur en ponctuant ses phrases d'une exclamation conclusive.

Intellexi Cafres maleficos, an sint ueri diuinatores sic probare. Accipiunt aliquot telas uersi coloris et unam atque aliam abscondunt in siluis ad certas arbores, reliquos secum deferunt. Inuento malefico solitam salutationem exhibent et nihil amplius loquuntur, tum maleficus, si talis est instructus a diabolo, dicit eum uenisse ad faciendum sui periculum, tulisse pannos tantos et tantos abscondisse in siluis sub hac et illa arbore, tantos sibi uelle dare. Fatetur Cafer ueritatem, manibus applaudit et exponit causam sui aduentus postulatque ut de [eodem⁵⁶] negotio diuinat [...].

Voici la méthode que j'ai observée chez les Cafres pour mettre à l'épreuve les sorciers et vérifier s'ils sont d'authentiques devins. On prend quelques étoffes de couleur différente, on en cache une ou deux dans les bois auprès de certains arbres, puis on ramène le reste avec soi. On va trouver le sorcier, on lui fait le salut coutumier, sans rien lui dire de plus ; alors le sorcier, s'il a été bien instruit à sa tâche par le diable, déclare qu'on est venu pour le mettre à l'épreuve, qu'on a emporté tant de morceaux de tissu, qu'on en a caché tant dans les bois sous tel ou tel arbre, qu'on a l'intention de lui en donner tant. Le Cafre dévoile alors la vérité et applaudit des deux mains, puis il expose la raison de sa venue et demande au sorcier de vaticiner sur son affaire.

Le rite décrit dans ces lignes sert d'épreuve probatoire pour les devins, que le Jésuite dénomme une nouvelle fois sorciers en diabolisant leur fonction. Comment les devins parviennent à retrouver combien d'étoffes ont été cachées, où elles l'ont été, et quelle était leur couleur, reste pour lui et pour nous un mystère. Mais n'est-ce pas tout l'art des devins de deviner, qu'ils soient des prophètes inspirés, ou des experts en renseignement, ou de fins prestidigitateurs du Verbe et de la Pensée ?

François MOTTAS
Université de Lausanne

⁵⁶ *Eodem* est biffé dans le manuscrit.